

## Communiqué de Presse

### Exposition : "**ARCHITECTURES PUBLIQUES**"

28 mars - 7 mai 1990

Forum du Centre Georges Pompidou

Du 28 mars au 7 mai prochain s'ouvrira au Forum du Centre Georges Pompidou à Paris, la troisième édition de l'exposition "*Architectures Publiques*". Cette manifestation est conçue et réalisée par le Centre de Création Industrielle (CCI) à la demande de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques et en étroite relation avec elle.

Selon une scénographie d'Alain Guiheux, commissaire, cette exposition présentera au grand public à travers photos et maquettes, 46 bâtiments publics réalisés, ainsi que les dessins de 50 projets lauréats de concours récents.

Ces réalisations et projets sont les résultats du programme "*Architectures Publiques*" lancé en 1984 par le gouvernement pour favoriser la création architecturale et la qualité des constructions publiques à l'initiative de l'Etat et qui concerne aujourd'hui plus de 150 opérations.

La participation de la Communauté Economique Européenne à cette manifestation permettra une confrontation avec des bâtiments publics réalisés ou en projet dans chacun des pays membres et une comparaison entre "*architectures publiques*" à l'échelle de l'Europe.

Un panorama de 70 mètres de long et un grand écran d'images audiovisuelles seront prévus pour intéresser le public le plus large. Le catalogue sera publié aux Editions Mardaga.

Cette manifestation importante par le nombre des bâtiments publics présentés sera accompagnée de plusieurs rencontres et colloques. Elle sera aussi l'occasion de la remise des Prix "*Architectures Publiques*" 1990 décernés par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques pour récompenser maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, auteurs des meilleurs projets et réalisations, sélectionnés par un jury international.

Pour tous renseignements :

Centre Georges Pompidou  
Centre de Création Industrielle  
75191 Paris cedex 04  
Tél 42 77 12 33

Relations publiques du CCI  
Ariane Diané-Sartorius  
Poste 42 16

Service de presse du CCI  
Marie-Jo Poisson-Nguyen  
Poste 42 05

## EDITORIAL

par Joseph BELMONT

Président de la Mission Interministérielle pour la Qualité des  
Constructions Publiques

L'architecture française est aujourd'hui partout reconnue dans le monde.

Les grands projets parisiens ont beaucoup contribué à cette notoriété, mais ils ne doivent pas faire oublier qu'il existe, en contrepoint, une "architecture au quotidien" répartie sur l'ensemble de notre territoire et dont le rôle est tout aussi important.

Les grands monuments symbolisent généralement les aspirations d'une société donnée à un instant donné : les cathédrales ont été construites dans un monde chrétien, les châteaux dans un système féodal et la tour Eiffel dans une société industrielle. Le Centre Pompidou, la pyramide du Louvre et l'Arche de la Défense symbolisent une époque dominée par des activités dites "quaternaires" : la formation, la création ou le loisir.

Mais il existe, en dehors de ces vastes monuments, une multitude d'édifices qui peuplent nos villes et nos villages : les écoles, les lycées, les bibliothèques, les hôpitaux, les postes, les gendarmeries, les palais de justice, les musées, les gares et bien d'autres.

Ils structurent les villes et entraînent à leur suite toute la production architecturale. Ils contribuent à développer la culture (hélas encore trop faible) des français en matière d'architecture et ils donnent leur chance à de jeunes talents encore inconnus.

C'est pourquoi, l'Etat a voulu que l'architecture de ces monuments de tous les jours soit exemplaire, l'architecture publique servant alors de référence à l'architecture privée. Il a créé pour cela la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, dont le rôle a été déterminant dans la production architecturale de ces dernières années.

Il en est résulté, outre l'intérêt des constructions elles-mêmes, une plus grande sensibilisation à l'architecture des maîtres d'ouvrage publics, sans lesquels rien de ce qui a été fait n'aurait pu l'être.

Près de cinquante réalisations et cinquante projets sélectionnés parmi beaucoup d'autres, en sont le témoignage.

Grâce au concours de la Commission des Communautés Européennes, à ces exemples ont été ajoutés plusieurs études et réalisations européennes : aucun pays ne peut aujourd'hui rester enfermé dans ses frontières, et la confrontation des idées et des réalisations est plus nécessaire que jamais pour imaginer notre monde futur.

**" ARCHITECTURES PUBLIQUES "**  
**Exposition réalisée par le**  
**Centre de Création Industrielle - Centre Georges Pompidou**  
**avec le concours de :**

Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer

- . Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme
- . Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques
- . Service d'Information et de la Communication

Ministère des Affaires Étrangères

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt

Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire

Ministère de la Défense

Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Mission Musées

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Justice

Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace - La Poste et France Télécom -

Ministère de la Recherche et de la Technologie - CNRS -

Assistance Publique / Hôpitaux de Paris

Centre Hospitalier Régional de Lille

Centre Hospitalier de Mantes la Jolie

Conseil Général du Bas-Rhin

Conseil Général du Rhône

Conseil Régional de Bretagne

Conseil Régional de Rhône-Alpes

Ville de Douai

Ville de Marseille

Ville de Strasbourg

Ville de Tours

**Communauté Economique Européenne**



*mission  
interministérielle  
pour la qualité  
des constructions  
publiques.*

## ARCHITECTURES PUBLIQUES au pluriel

LA GRANDE ARCHE  
PAROI NORD  
92055 PARIS  
LA DÉFENSE CEDEX 04  
TÉL.: 40.81.21.22

### "Architectures Publiques" au pluriel,

se veut le témoignage d'un renouveau de la création et d'une diversité des conceptions architecturales, ainsi que la démonstration de nouvelles démarches de progrès de la part de la maîtrise d'ouvrage dans le domaine des constructions publiques en France.

"Architectures Publiques" est le résultat d'un effort sans précédent engagé depuis maintenant six années, à la demande du Président de la République, François MITTERRAND, pour l'amélioration de la qualité des bâtiments publics construits à l'initiative de l'Etat. Sortir de l'uniformité, de la médiocrité, de l'insignifiance de trop de réalisations par le passé, tel était l'enjeu majeur fixé par le gouvernement et le défi à relever par les différents ministères, maîtres d'ouvrage.

Ainsi, en juin 1984, un premier programme "Architectures Publiques" est lancé de soixante-sept opérations relevant de douze départements ministériels, destiné à promouvoir la création architecturale et la qualité des constructions publiques. La Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques se voit confiée la responsabilité d'animer et de coordonner ce programme. Au moment de la mise en place de la décentralisation administrative ces programmes, leur processus de commande, doivent avoir valeur de référence pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics.

En janvier 1986, ce sont quatre-vingt une opérations qui sont inscrites au programmes "Architectures Publiques". Une première exposition au Musée National des Monuments Français présente les projets lauréats de cinquante-deux premiers concours d'architecture organisés par les ministères pour choisir leurs équipes de maîtrise d'oeuvre.

En février 1988, une seconde exposition rassemble quarante nouveaux projets alors qu'autant d'opérations nouvelles sont rattachées au programme "Architectures Publiques". Depuis cette date ce programme s'ouvre aux collectivités locales et aux établissements publics afin de les associer à cet effort de qualité.

L'exemplarité du processus suivi pour ces opérations est une condition essentielle pour encourager la création architecturale. Aux côtés des différents maîtres d'ouvrage, la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques s'est attaché à la réalisation d'études préalables et à l'élaboration de programmes fiables, clairs et vivants, ainsi qu'à des conditions de commande rigoureuses dans l'organisation des concours d'architecture et d'ingénierie.

En effet, depuis sa création, la Mission Interministérielle a mené un important travail de réflexions et de propositions sur l'amélioration de la commande publique :

- . suppression des programmes-types, des plans-types, des agréments de systèmes constructifs, des "modèles" ;
- . fin des monopoles, des listes d'architectes seuls autorisés à construire pour certains ministères, des restrictions géographiques dans l'accès de la commande ;
- . condamnations des différentes formes de délégations de la maîtrise d'ouvrage et renforcement de sa responsabilité première pour la qualité des ouvrages, obligation de fixation des enveloppes financières et de définition des programmes dès le début des études de conception ;
- . amélioration des modalités de passation des marchés de maîtrise d'oeuvre.

Le programme "Architectures Publiques" permet ainsi de faire passer dans les faits ses principales recommandations, notamment en matière de concours d'architecture.

Pour chacune des opérations inscrites au programme, le choix des architectes s'opère selon une procédure rigoureuse.

- . des concours transparents ouvrant l'accès à la commande par des appels publics de candidatures, restreints ensuite à quelques concurrents par un jury ;
- . des concours légers sur esquisse où ce niveau de prestations autorise un dialogue très en amont entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre avant de figer les projets ;
- . des concours jugés avec équité par des jurys composés le plus souvent pour moitié d'architectes et préparés par des commissions techniques ;
- . des concours correctement indemnisés où l'investissement créatif soit rémunéré à son juste prix.

Aujourd'hui, un premier bilan peut être dressé, quelques cent quatre vingt dix opérations figurent au palmarès "Architectures Publiques" dont un tiers est achevé, au service de leurs utilisateurs. Le programme se poursuit par l'inscription permanente de nouvelles opérations proposées par les maîtres d'ouvrage. La procédure de choix des architectes, expérimentée lors de ce programme a été la base en 1986 d'une réglementation nouvelle. Depuis cette date, la France est le seul pays d'Europe où pour tout investissement public de plus de dix millions de francs, les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'organiser un concours avec remise de prestations graphiques selon un processus codifié. Rendus obligatoires, les concours sont aussi devenus à la mode. Malgré nos efforts beaucoup sont organisés en dessous du seuil réglementaire. Quelques mille deux cents sont recensés par an ; il en résulte un grand brassage d'idées, une émulation entre tendances, auxquels participent de jeunes équipes et un renouveau de l'architecture en France que se plaisent à reconnaître les médias. C'est ainsi que plus de 460 équipes différentes, quelques 2000 architectes, ont été invités à répondre aux concours lancés au titre des opérations "Architectures Publiques". Les maîtres d'ouvrages confrontés à des choix entre plusieurs projets, portés par ce programme national acceptent de prendre le risque de l'innovation et de l'imagination, au delà des habitudes de faire.

En mars 1990, s'ouvre au Forum du Centre Georges POMPIDOU, la troisième édition de l'exposition "Architectures Publiques" organisée par le Centre de Création Industrielle. Cette manifestation offre au grand public un large panorama des résultats. A travers photos, dessins, maquettes, quelques cinquante bâtiments publics construits et cinquante projets issus de concours récents peuvent être appréciés. La participation de la Commission des Communautés Européennes à cette exposition permet en outre une confrontation avec des bâtiments publics réalisés et en projet dans chacun des pays membres pour une comparaison entre "Architectures Publiques" à l'échelle de l'Europe.

Ainsi, ce catalogue reprend la présentation des réalisations en France et en Europe, accompagnée de l'écriture volontairement libre de textes d'analyse et de critique sur ces bâtiments, de leurs faiblesses, de leurs audaces ou de leurs "justes" architectures.

"Architectures Publiques" au pluriel.

La variété des programmes traités, la pluralité des maîtres d'ouvrage responsables, l'appel ouvert à des architectes de toutes tendances, la diversité de leurs architectures font de chacune des constructions publiques est unique.

Michèle TILMONT  
Secrétaire Général  
de la Mission Interministérielle  
pour la Qualité des Constructions Publiques

DE LA QUALITE ARCHITECTURALE DES EDIFICES PUBLICS  
A L'ARCHITECTURE PUBLIQUE  
Bernard HUET

On peut s'interroger à juste titre sur l'intérêt que l'Etat porte depuis une décennie, à l'amélioration de la qualité architecturale des édifices publics. Deux questions s'imposent.

En premier lieu, pourquoi seul de tous les pays occidentaux, la France a-t-elle éprouvé le besoin de définir une politique de la qualité architecturale et confié le soin de l'appliquer à une direction ministérielle ? Nos voisins européens comprennent mal que l'Etat interfère dans le domaine de l'architecture et ils y voient un particularisme typiquement français. Même si l'efficacité de la commande publique en France soulève l'admiration des architectes étrangers, ils redoutent que par ce biais un contrôle étatique ne puisse s'instaurer et que soit favorisée implicitement la création d'un "style" officiel.

L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne ou le Portugal, ayant souffert trop longtemps de la tutelle pesante de régimes autoritaires sur l'architecture, on peut facilement comprendre leurs craintes. Quant aux anglais ou aux hollandais, c'est leur attachement viscéral au libéralisme qui motive leur réticence.

La deuxième question porte sur l'objectif même de la politique d'amélioration de la qualité architecturale des édifices publics. De quelle amélioration qualitative s'agit-il ?

Est-ce l'amélioration de la performance des édifices publics au sens où les anglais l'entendent dans leurs centres de recherche sur l'architecture hospitalière ou l'architecture scolaire par exemple ? Ou bien, s'agit-il de favoriser une expression plastique plus diversifiée ? ou encore l'amélioration architecturale passe-t-elle par la découverte de nouveaux talents ?

Peut-on parler d'une qualité architecturale spécifique des édifices publics ? si oui, laquelle ? Pour en revenir à nos voisins européens la plupart considère que la qualité de l'architecture doit être améliorée d'abord au sein des écoles et à travers une diffusion culturelle totalement autonome de l'Etat.

Pour eux, c'est avant tout une affaire d'experts et ils ne comprendraient pas que la majorité d'un jury de concours d'architecture chargé d'évaluer la qualité architecturale des projets ne soit pas composée par des architectes comme c'est très souvent le cas en France.

A la première question, il est facile de répondre qu'en effet la situation de l'architecture en France n'a jamais été comparable à celle des pays européens. Pour le meilleur comme pour le pire, l'architecture a dépendu étroitement (et continue de dépendre malgré la décentralisation) d'une commande publique extrêmement centralisée. Que ce soit dans le domaine du logement, des constructions scolaires ou des autres équipements, l'architecture en France a été perçue pendant très longtemps comme une affaire d'état.

Est-ce pour cette raison que le public s'en est si longtemps désintéressé comme d'une fatalité contre laquelle on ne pouvait rien faire et qu'il fallait subir ?

L'absence de débat, de critique et de publication qui frappait d'atonie le paysage architectural français provenait en partie de la même cause. Dans un pays si profondément marqué par une très forte emprise centralisatrice, seule une décision émanant de l'Etat pouvait changer le cours des événements.

C'est la raison de la création en 1978 de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, précisément pour réagir contre la banalisation architecturale extrême à laquelle avait conduit vingt ans de politique des "modèles", politique qui eut pour effet de couvrir la France de lycées, d'hôpitaux et de centres administratifs coulés dans le moule uniforme de la norme, de la trame et du panneau lourd industrialisé. Face à ce désastre architectural massif, on comprend que le premier mouvement de réaction prenne le sens d'une amélioration de la "qualité" en ce qu'elle s'opposait à la "quantité" qui avait dominé si longtemps la politique de construction en France.

A la question sur la nature des améliorations qualitatives recherchées, il était facile dans un premier temps d'opposer simplement la diversité, la richesse volumétrique, l'originalité, à l'uniformité, la monotonie et la répétitivité de l'architecture que l'on souhaitait remplacer. Il fallait auparavant lever certains obstacles, supprimer les listes d'agrément ministériel qui maintenaient le monopole de la commande publique entre les mains de quelques "barons" de l'architecture, assouplir les normes et les règlements et ouvrir largement l'accès à la commande publique par la voie de concours d'abord ouverts, puis malheureusement de plus en plus restreints. Les résultats comme on le sait ne se firent pas attendre.

Au degré zéro de l'architecture a succédé une extraordinaire floraison d'édifices publics d'une grande diversité de tendances où le meilleur cotoyait le pire jusqu'à l'extravagance. Des oeuvres intéressantes et quelques authentiques réussites architecturales courageusement soutenues par l'action des Pouvoirs Publics et des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement permirent à une nouvelle génération d'architectes talentueux de se faire reconnaître. Plus modestement, mais aussi de manière probablement plus significative, dans de nombreuses petites communes de province de jeunes architectes "aux pieds nus" renouaient avec l'esprit d'une architecture communale mise au service des collectivités.

Cependant l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Derrière la vitrine où s'affichent les réussites officielles se dissimule une production massive où encore trop d'édifices publics pèchent par indigence culturelle par excès de rhétorique ou par une recherche d'originalité exacerbée. Ce qui pose véritablement le problème des critères de qualité qui ont présidé à leur choix.

L'ambiguïté fondamentale de la question de la "qualité architecturale" des édifices publics, telle qu'elle est posée aujourd'hui, conduit à deux dérives qui transparaissent dans les décisions inattendues ou trop prévisibles de certains jurys de concours, en tout cas toujours injustifiées, puisque rien n'est plus difficile à définir que la "qualité" d'une architecture lorsqu'elle échappe aux "experts" par le jeu des majorités. L'appréciation de la qualité architecturale peut se réduire à une question de goût subjectif. Et dans ce domaine, les goûts plus ou moins bons d'un élu, d'un fonctionnaire ou d'un architecte se valent, ce qui a pour effet immédiat de provoquer un nivellement des valeurs architecturales et d'ouvrir la porte aux projets "à effet" les plus démagogiques.

L'autre dérive consiste, devant l'incertitude de critères objectifs et raisonnés d'évaluation, à se raccrocher au jeu des modes largement diffusées par les publications d'architecture d'où la multiplication sans rime ni raison d'édifices publics au "goût du jour" confectionné par les épigones plus ou moins habiles des arbitres de la mode.

Malgré l'apparence souvent flatteuse et illusoire de la production architecturale, on risque ainsi de se retrouver rapidement dans une situation critique de banalisation de l'architecture à l'échelle nationale.

En réalité, les vrais problèmes que pose l'architecture des édifices publics ne se situent pas tant dans une vague qualité architecturale, puisque par définition le seul but de l'architecture est de produire de la qualité, mais dans le fait de savoir quelle qualité on souhaite obtenir.

Depuis que les Traités existent on sait que l'architecture produit des effets de qualité à trois niveaux : celui de la distribution des espaces fonctionnels et de l'ordonnance constructive, celui de l'"écriture" architecturale, c'est-à-dire la maîtrise de la composition des éléments et de la syntaxe architecturale des proportions, enfin celui du "discours" qui traverse un projet pour lui donner un sens par rapport à la fonction institutionnelle de l'édifice et au contexte urbain. La qualité d'une architecture peut s'évaluer à ces trois niveaux et permettre de juger un édifice comme bon, correct, ou médiocre. Reste la question du "style" personnel avec lequel tel ou tel architecte écrit son projet et articule son discours, mais si c'est une condition nécessaire pour réussir une oeuvre exceptionnelle, elle est insuffisante pour palier un défaut majeur de conception ou un vide de la pensée.

Et c'est précisément au niveau de la pensée que se situe la différence de qualité entre un édifice public et tout autre édifice. La Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques en est-elle consciente ?

Probablement, puisqu'aujourd'hui elle parle d'"Architectures Publiques" et non plus seulement d'améliorer la qualité architecturale des édifices. En fait, elle répond à une extraordinaire demande de "monumentalité" qui se manifeste aussi bien dans un large public que dans les municipalités. Mais si l'on n'y prend garde le terme d'Architecture Publique peut être sujet à toutes les ambiguïtés.

Afin de clarifier la question de l'Architecture Publique, il n'est pas inutile de rappeler le sens que ce mot pouvait avoir au XIXème siècle et au début de ce siècle.

Par commodité autant que par convention tout Traité d'Architecture, dont l'ambition consistait à couvrir la totalité du champ de la production architecturale, regroupait les édifices en trois grandes familles selon les critères qui prenaient en compte autant leur destination d'usage que la sphère culturelle dans laquelle ils se situaient : le privé, le public et le religieux. En fait les termes d'Architecture Privée, d'Architecture Publique et d'Architecture Religieuse ne doivent pas nous abuser. Ils ne désignent pas des catégories architecturales distinctes qui feraient penser que l'architecture des édifices publics serait différente de celle des édifices religieux, mais les rapports qu'entretiennent des ensembles typologiques avec une certaine forme d'expression architecturale. L'usage et la destination de l'édifice traduits en terme de programme et de fonction y occupent une place beaucoup moins importante que les notions de "convenance" et de "caractère" qui engagent toute la représentation symbolique et architecturale dans le système de la monumentalité urbaine.

La distinction entre édifices privés, publics et religieux, la différence entre édifices destinés à la Justice et ceux destinés à l'Instruction, relevaient autant d'une déclinaison typologique précise que d'une modulation conventionnelle de la rhétorique monumentale mise en oeuvre par les architectes.

Cependant, cet ensemble de distinctions symboliques et de différences monumentales ne trouvaient leur pleine efficacité qu'à l'intérieur des règles, des conventions et des hiérarchies qui ordonnent les espaces publics des villes.

Définir le "caractère" d'un édifice public consistait donc à établir un jeu de correspondances entre symbolique institutionnelle, typologie constructive et situation monumentale d'un édifice dans la ville, de telle sorte qu'un individu soit immédiatement capable de reconnaître non seulement sa fonction institutionnelle mais surtout la valeur civique et éducative que lui confère la Société.

C'est cette "lisibilité républicaine" qui fait qu'un français moyen est encore capable aujourd'hui d'identifier presque immédiatement le théâtre municipal, le palais de justice ou la gare d'une ville moyenne française qu'il découvre pour la première fois.

Et si malgré les diversités régionales, les villes françaises offrent un visage familier, c'est grâce à l'exceptionnel patrimoine des édifices publics du XIXème et du début du XXème siècle qui a contribué par la qualité de sa lisibilité à forger l'identité culturelle de la France. Certes, cette lisibilité n'est ni univoque, ni figée. La recherche du "caractère" dans l'architecture publique du XIXème siècle n'excluait ni la singularité, ni l'invention architecturale. Ainsi, certains termes constitutifs de la lisibilité peuvent échapper au cadre conventionnel défini par la notion de "caractère" ; des expressions architecturales complexes et ambiguës peuvent même contredire les formes institutionnalisées, mais la position de l'édifice dans le dispositif de la monumentalité urbaine permet de rétablir la lisibilité menacée.

Contrairement à ce qui a souvent été écrit, les notions de "convenance" et de "caractère" appliquées aux édifices publics admettaient une très grande souplesse d'écriture architecturale à travers laquelle la qualité d'artistes très divers pouvait s'exprimer.

Si on tentait d'établir une comparaison (forcément fautive) avec la langue, on pourrait penser qu'en architecture, la notion de "caractère" a pour fonction d'organiser les figures d'un discours sans interférer sur le contenu ni sur la parole qui soutient ce discours.

Mais que reste-t-il aujourd'hui des notions de "convenance" et de "caractère" ? Quels sont les termes actuels de la monumentalité ? Héritiers du Mouvement Moderne, nous pourrions penser que ces questions étaient définitivement tombées dans les poubelles de l'Histoire. Et pourtant, certains grands maîtres de l'avant-garde, et le Corbusier le premier, s'y référèrent implicitement lorsque, sur le tard, ils durent créer des édifices destinés à accueillir de grandes institutions. Il faut revoir à ce propos la monumentalité absolue et sans aucune distance du Capitole de Chandigarh.

Il est facile de voir un nouvel indice de l'évolution des mentalités dans le fait que la demande d'architecture publique et de monuments émerge au moment où disparaît définitivement le concept de logement de masse qui était au centre de toute la pensée urbanistique contemporaine et où de nouvelles approches de la forme de la ville commencent à produire leurs effets. On se rend compte aujourd'hui que la ville n'a aucun sens sans la forte présence des institutions et de leur représentation symbolique qui, quoi qu'on pense, doivent emprunter les atours de la monumentalité pour acquérir une "visibilité" et retrouver une "lisibilité" urbaine.

C'est parce qu'il s'agissait clairement de manifester un retour du "monumental" que les "Grands Travaux" présidentiels sont si populaires. Et pourtant que ne pourrait-on dire sur la qualité de ces nouveaux monuments parisiens ?

On constate d'abord que ceux qui sont les plus réussis quant à leur visibilité, l'Arche de la Défense et la Pyramide du Louvre, actualisent simplement des situations urbaines monumentales héritées de l'Histoire. Le moins réussi, l'Opéra de la Bastille, échoue parce qu'on a été incapable de désigner un site qui convenait à une telle institution. La Place de la Bastille attendait son achèvement définitif et son équilibre urbain ; par absence d'une décision courageuse ou par myopie urbanistique, elle se retrouve défigurée sans que l'Opéra soit capable de créer son propre espace.

Du point de vue de la "lisibilité", c'est-à-dire du rapport de l'institution à l'expression monumentale, la situation est beaucoup plus ambiguë. Par crainte d'être trop spécifiques, les choix architecturaux se sont portés sur des objets géométriques purs, sans échelle et sans connotation précise, qui ont l'avantage de pouvoir être investis d'un nombre illimité de significations flottantes.

L'Arche qui fut d'abord celle de la Communication, puis celle de la Fraternité risque de devenir pour la postérité ce qu'elle est réellement : le siège d'un grand ministère technique.

Là aussi, le courage et le bon sens économique aurait consisté à construire un cube absolu, sans destination et sans les signes d'une fonctionnalité éphémère, un véritable monument gratuit comme l'est l'Arc de Triomphe ou la Tour Eiffel.

A considérer uniquement ces exemples extrêmes, on aurait tendance à oublier que l'Architecture Publique est surtout faite d'une quantité extraordinaire de petits monuments et c'est justement là que se pose la dernière question et la plus difficile à résoudre. Comment réconcilier quantité et qualité quand la politique de départ reposait sur l'opposition de ces deux termes ?

Cela est non seulement souhaitable mais absolument indispensable si la France contemporaine veut se doter d'une Architecture Publique aussi remarquable que celle du siècle passé. Il faut donc changer le sens du terme qualité et abandonner une conception élitiste de l'architecture qui pousse constamment les Pouvoirs Publics à trouver quelques grands noms capables de couvrir le pays d'édifices autographes.

L'architecture publique doit être tout simplement bonne, uniformément bonne, rarement originale et exceptionnellement géniale. Ce qui veut dire qu'il faut former dans les écoles d'architecture françaises des architectes majoritairement moyens, pour qu'ils puissent produire une architecture massivement correcte et le plus souvent bonne. Il faut qu'ils apprennent à appliquer leur savoir architectural au problème particulier des édifices publics et paradoxalement qu'ils désapprennent à monumentaliser sans rime ni raison chaque projet qui sort des planches à dessin. En fait, il faut qu'ils se mettent attentivement à l'école de la ville et de ses institutions, le seul lieu où se crée la véritable Architecture Publique.

## EXPOSITION «ARCHITECTURES PUBLIQUES»

### LISTE DES RÉALISATIONS FRANÇAISES

#### MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Ambassade de France  
MASCATE (Sultanat d'Oman)

ARCHITECTURE STUDIO  
Paris

Centre Culturel Français  
DAMAS (Syrie)

José OUBRERIE, Paris  
avec Kirkor KALAYCIYAN

#### MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Direction Régionale de l'Agriculture  
et de la Forêt de Champagne-Ardenne  
CHALONS-SUR-MARNE

Roland SCHWEITZER, architecte  
Jade TABET, collaborateur  
Robert LOURDIN,  
ingénieur structure bois  
André MIZRAHI, BET  
Paris

#### MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE LA MER

Ecole d'Architecture de Bretagne  
RENNES

Patrick BERGER, architecte  
M. TRUONG-C.S.I.  
(Ingénieur Structure Bois)  
S.I.O. Bureau d'études  
Atelier Patrick BERGER :  
avec Laurence FEVEILLE, arch. associée  
Jeanine GALIANO, architecte  
Catherine FERMAND, architecte  
Pascale SENTERRE  
Paris

Ecole d'Architecture de Lyon  
VAULX EN VELIN

Françoise JOURDA  
Gilles PERRAUDIN  
Lyon

Imprimerie et Ateliers du Ministère  
de l'Équipement, du Logement,  
des Transports et de la Mer  
NANTERRE

Jean-Paul VIGUIER  
Jean-François JODRY  
Paris

**MINISTERE DE LA DÉFENSE**

**Caserne de Gendarmerie  
ABBEVILLE**

**Philippe-Charles DUBOIS  
Paris**

**Infirmierie de la Base Aérienne  
PAU**

**Guy MONTHARRY  
Saint-Jean de Luz**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET**

**Département Informatique  
de la Trésorerie Générale  
GRENOBLE**

**Edith GIRARD  
Laurent ISRAEL  
Paris**

**Chambre Régionale des Comptes de Bretagne  
RENNES**

**Christian HAUVETTE  
Paris**

**Chambre Régionale des Comptes  
de Champagne-Ardenne  
CHALONS-SUR-MARNE**

**Jean-Marc BLONDELLE  
Strasbourg**

**Chambre Régionale des Comptes  
de l'Ile-de-France  
MARNE-LA-VALLEE**

**Daniel KAHANE  
Patrice RODRIGUEZ  
Alain ROUVRAY  
Paris**

**Hôtel des Finances  
MEAUX**

**François MARCHAND  
Savigny-sur-Orge**

MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION,  
DES GRANDS TRAVAUX ET DU BICENTENAIRE

Bibliothèque Centrale de Prêt  
des Côtes du Nord  
PLERIN

Jean-François BRIAND, Saint-Brieuc  
Jean-Louis CARDIN, Paris

Bibliothèque Centrale de Prêt  
du Loir-et-Cher  
BLOIS

Gilles BARRE  
Françoise RISTERRUCCI  
Loeiz CARADEC  
Paris

Bibliothèque Centrale de Prêt du Jura  
LONS-LÉ-SAUNIER

Gilles REICHARD  
Lons-le-Saunier

Bibliothèque Centrale de Prêt  
de la Manche  
SAINT-LO

Jérôme BRUNET  
Eric SAUNIER  
Paris

Bibliothèque Départementale de Prêt  
de la Dordogne  
PERIGUEUX

Marc QUELEN  
Dominique BRARD  
Olivier LE BRAS  
Paris

Bibliothèque Centrale de Prêt  
de l'Eure-et-Loir  
MAINVILLIERS

Dan et Mihai MUNTEANU  
Stéphane PERIANU  
Théodore GEORGESCO  
Odile PERREAU-HAMBURGER  
Christian TANASESCO  
Paris

Bibliothèque Départementale de Prêt  
de la Gironde  
SAINT-MEDARD EN JALLE

Jean BERNARD  
La Varenne Saint-Hilaire

Bibliothèque Centrale de Prêt  
de l'Oise  
BEAUVAIS

Claude COSTANTINI  
Michel REGEMBAL  
Paris

Bibliothèque Centrale de Prêt  
de Charente-Maritime  
SAINTES

Laurent BOURGEOIS  
Pierre EDEIKINS  
Patrice de TURENNE  
Paris

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Inspection Académique de la Haute-Marne  
CHAUMONT

Simon RODRIGUEZ-PAGES  
Pierre BOLZE  
Paris

Inspection Académique de la Gironde  
BORDEAUX

Claude DAMERY  
Pierre VETTER  
Gilbert H. WEIL  
Paris

Lycée de la Photo et du Cinéma  
NOISY-LE-GRAND

Christian HAUVETTE  
Paris

Lycée d'Enseignement Technique  
de Murigny  
REIMS

René DOTTELONDE  
avec la collaboration de  
Michel FERRANET  
Hélène MARTINEZ  
Michel DELAMOTTE  
Paris

Lycée d'Enseignement Professionnel  
Hôtelier  
HEROUVILLE SAINT-CLAIR

Dan et Mihai MUNTEANU  
Stéphane PERIANU  
Théodore GEORGESCO  
Odile PERREAU-HAMBURGER  
Christian TANASESCO  
Paris

Lycée professionnel  
de Ribecourt-Dreslincourt  
RIBECOURT

ARVAL (Atelier d'Architecture en Valois)  
et SCP. (MATHIEU, PIEL,  
DUPLANTIER, GARRAUD,  
ZEIDENBERG)

Centre d'Animation Polyvalent  
et de Communication Sociale  
du C.R.E.P.S.  
TOULOUSE

Laurent GOUWI  
Alain GRIMA  
Jean-Luc RAMES  
Christian ASTRUC  
Toulouse

U.E.R. de Sciences Economique et de Droit  
de l'Université de Brest  
BREST

Christian HAUVETTE  
Paris

Unité de Formation et de Recherches  
en Droit et Lettres  
à l'Université d'Angers  
ANGERS

René DOTTELONDE avec  
Philippe PARGADE  
Jacques CHUDEAU  
Paris

Institut Universitaire de Technologie  
du Littoral  
CALAIS

Rémy BUTLER  
Paris

U.E.R. de Sciences Economiques  
de l'Université d'Aix-en-Provence  
AIX-EN-PROVENCE

Cabinet CCD ARCHITECTURE  
(Gérard CERRITO, Xavier CHABROL,  
Régis DANIEL)  
Marseille

U.E.R. de Lettres et Sciences Humaines  
à l'Université d'Orléans  
ORLEANS

Dominique ARMAND  
Thierry MELOT  
associés pour le concours à  
Henri CHOMETTE  
Paris

#### VILLE DE MARSEILLE

U.E.R. de Sciences Economiques  
à l'Université de Marseille  
MARSEILLE

Dominique ALET,  
Toulouse  
avec Pierre AVEROUS  
Yves BONNEL  
Louis DALLEST  
Bernard TARRAZI  
Marseille

#### CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Lycée d'Enseignement Professionnel Hotelier  
SAINT-QUAY-PORTRIEUX

Yves LION  
Alan LEVITT  
Bernard ALTHABEGOITY  
Paris

VILLE D'HÉRICOURT

Lycée Polyvalent  
HERICOURT

Jean-Pierre DREZET, Belfort  
Jean-Claude PETITCOLLIN, Lure  
PLI-ARCHITECTURE, Paris

CONSEIL RÉGIONAL DE POITOU-CHARENTES

Lycée d'Enseignement Professionnel  
Hotelier  
LA ROCHELLE

Groupe ARCATURE  
(Jacques COLLIN  
Eric CORDIER  
Pierre PACAULT )  
avec Jean-Luc CORTELLA  
Michel DUFOUR  
Francis DELAVAUD  
La Rochelle

MINISTERE DE LA JUSTICE

Maison d'arrêt  
BREST

Rémy BUTLER  
Paris

Palais de Justice  
DIJON

Michel REGEMBAL  
Claude COSTANTINI  
Paris

MINISTERE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ESPACE  
FRANCE TELECOM

Services d'Etudes Communs  
Poste et Telecom  
CAEN

Denis SLOAN  
Gérard DUBOIS  
Yves-Marie DUVAL  
Paris et Caen

Centres de Construction de Lignes  
des Telecom  
STRASBOURG

Roland SPITZ  
Mulhouse

MINISTERE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE  
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Centre de Documentation de l'Institut  
National de l'Information Scientifique  
et Technique  
NANCY

Jean NOUVEL et Associés  
Paris

CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN

Hôtel Départemental du Bas-Rhin  
STRASBOURG

Claude VASCONI, architecte mandataire  
Paris  
Roland SPITZ  
Robert JACOB  
Maurice LAUBER  
Jacques LEVER, architectes associés  
Mulhouse

ASSISTANCE PUBLIQUE  
HOPITAUX DE PARIS

Services Généraux et Laboratoires  
de l'hôpital Cochin  
PARIS

Jean-François BELLON  
Bohdan PACZOWSKI  
Piotr SOBOTTA  
Paris

**EXPOSITION «ARCHITECTURES PUBLIQUES»  
LISTE DES PROJETS FRANÇAIS**

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

Ambassade de France NAIROBI (Kenya)	Jean DUBUS et Jean-Pierre LOTT Paris
Ambassade de France KAMPALA (Ouganda)	Jérome BRUNET et Eric SAUNIER Paris
Ambassade de France HARARE (Zimbabwe)	Philippe CHAIX et Jean-Paul MOREL Paris
Centre Culturel Français SANTIAGO (Chili)	Monica DONATI et Bernard DUBOR Le Vésinet
Centre Culturel Français DJAKARTA (Indonésie)	René DOTTELONDE (AREAS) Paris

**MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION, DES GRANDS TRAVAUX  
ET DU BICENTENAIRE**

Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Allier MOULINS	Jocelyne BEHREND Paris
Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Aube TROYES	Bernard DESMOULIN Paris
Bibliothèque Centrale de Prêt du Cher BOURGES	Patrice VALLEE Paris
Bibliothèque Centrale de Prêt du Gard NIMES	François CONFINO et Jean-Pierre DUVAL Nîmes

Bibliothèque Centrale de Prêt du Loiret  
ORLEANS

Christian LABBE  
Paris

Bibliothèque Centrale de Prêt  
du Maine-et-Loire  
AVRILLE

Jean LEONARD et  
Martine WEISSMANN  
Paris

Bibliothèque Centrale de Prêt  
des Pyrénées Orientales  
THUIR

Monica DONATI et Bernard DUBOR  
Le Vésinet

Bibliothèque Centrale de Prêt  
de Haute-Savoie  
METZ-TESSY

Frédéric BOREL et  
Marie-Elysabeth NICOLEAU  
Paris

Bibliothèque Centrale de Prêt du Var  
DRAGUIGNAN

Thierry VAN DE WYNGAERT  
avec Rudi RICCIOTTI  
Paris

Direction Régionale des Affaires Culturelles  
d'Aquitaine  
BORDEAUX

Olivier BROCHET, Emmanuel LAJUS  
et Christine PUEYO  
Bordeaux

Musée Rodin  
PARIS

Henri GAUDIN  
Paris

#### MINISTERE DE LA DÉFENSE

Hôpital Percy  
CLAMART

AART International  
(Samir FARAH et Léon FORGIA)  
architecte mandataire  
Wladimir MITROFANOFF  
Paris

Modèle de Centre de mobilisation  
LA VALBONNE

Capitaine SAINTENAC  
Paris

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

Hôtel des Impôts  
FOIX

AXE ARCHITECTURE  
Alain LE HOUEDDEC et Luc WEIZMANN  
Paris

Hôtel des Impôts  
SAINT-OUEN

Philippe CHAIX et Jean-Paul MOREL  
Paris

Bureau des douanes  
SAINT-JULIEN-EN-BARDONNEX

Guy BONNIVARD  
Arbois

Centre Informatique Trésorerie Générale  
MARSEILLE

Claude VASCONI  
Paris

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Lycée International  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Jérôme BRUNET et Eric SAUNIER  
Paris

Rectorat de la Réunion  
SAINT-DENIS

Architectes concepteurs,  
Environnement Architecture et Urbanisme  
(E.A.U.) : (Brigitte LACHAUD,  
Hubert XHIGNESSE  
et Christophe ZUBER)  
Paris  
Architecte mandataire,  
Daniel DOUADY  
Saint-Denis

Rectorat de Martinique  
FORT DE FRANCE

Christian HAUVETTE  
Paris

Faculté de Sciences et Techniques  
LE BOURGET DU LAC

Philippe BARBEYER, Jean-Luc DUPUIS  
et Jean-Loup PATRIACHE  
Chambéry

Lycée International  
FERNEY-VOLTAIRE

Jean DUBUS et Jean-Pierre LOTT  
Paris

Institut Universitaire de Technologie  
TARBES

Edmond LAY  
Barbazan Debat

Laboratoire de Recherches  
de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs  
et Laboratoire de Recherche à l'Institut des  
Sciences de la Matière et du Rayonnement  
CAEN

Gérard DUBOIS et Yves-Marie DUVAL  
Caen

Gymnase d'Escalade de l'Ecole  
Nationale de Ski et d'Alpinisme  
CHAMONIX

Michel PRAZ, Ado TOFFOLI  
et Jean CHABANNE  
Annecy

Extension du Campus Universitaire  
SAINT-ETIENNE

Cabinet Lucien KROLL, Bruxelles,  
avec A.R.C.H. SA., Jean-Pierre CANIVET  
Saint-Etienne

Extension du Campus Universitaire  
TOULON

BUI-KEN-QUOC  
avec Alain-François BILLEROT  
et Hélène TRANS  
Le Pradet

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
MISSION MUSÉES

Galerie du Museum d'Histoire Naturelle  
PARIS

Paul CHEMETOV, Borja HUIDOBRO  
et Gérard LUCCI  
Paris

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE LA MER

Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et  
Ecole Nationale des Sciences Géographiques  
MARNE-LA-VALLEE

Philippe CHAIX et Jean-Paul MOREL  
Paris

Ecole d'Architecture  
MARSEILLE

CCD ARCHITECTURE :  
(Gérard CERRITO, Xavier CHABROL  
et Régis DANIEL)  
Marseille

MINISTERE DE L'INTÉRIEUR

Hôtel de Police  
AIX-EN-PROVENCE

Philippe MARTZ  
et Charlotte GIRARD-MARTZ  
Aix-en-Provence

Commissariat de Police  
AUBERVILLIERS

Philippe-Charles DUBOIS  
Paris

Ecole de Police  
ROUBAIX

Gilles NEVEUX  
Roubaix

MINISTERE DE LA JUSTICE

Palais de Justice  
CAEN

Bruno DECARIS avec  
Christian CHAPON, Stéphane LEFEVRE  
et Agnès PONTREMOLI  
Paris

MINISTERE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ESPACE  
LA POSTE

Poste centrale Paris/Buttes chaumont  
et 35 logements  
PARIS

Jacques RIPAULT et Denise DUHART  
Paris

MINISTERE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ESPACE  
FRANCE TELECOM

Agence Commerciale  
MONTPELLIER

Philippe DUBOIS-BRUNET  
ACTEL-ANTIGONE  
Paris

MINISTERE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE  
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Laboratoire au Centre Universitaire  
NANTERRE

Jacques LEVY  
Paris

CENTRE HOSPITALIER DE MANTES-LA-JOLIE

Nouvel Hôpital  
MANTES-LA-JOLIE

René DOTTELONDE  
Jean-Philippe PARGADE  
Paris

VILLE DE STRASBOURG

Aménagement du site des Anciens Abattoirs  
STRASBOURG

Adrien FAINCILBER, associé à  
Liliane RUNIG-TRIBEL, paysagiste  
Nanterre

VILLE DE TOURS

Palais des Congrès  
TOURS

Jean NOUVEL et Associés  
Paris

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LILLE

Hôpital de la Mère et de l'Enfant  
LILLE

Wladimir MITROFANOFF,  
AART International  
(Samir FARAH, Léon FORGIA)  
avec Luc DELEMAZURE  
et Christian GERMANAZ  
Paris

ASSISTANCE PUBLIQUE  
HOPITAUX DE PARIS

Services de Neurologie et Neuro-chirurgie  
de l'Hôpital Pitié-Salpêtrière  
PARIS

Pierre RIBOULET  
Paris

VILLE DE DOUAI

Hôtel de Police  
DOUAI

Thierry VAN DE WYNGAERT  
Paris

CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉGION RHONE-ALPES

Gare de TGV  
SATOLAS

Santiago CALATRAVA-VALLS,  
SA Bureau d'architecture et d'Ingénierie  
Zurich (Suisse)

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Musée Archéologique  
SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Philippe CHAIX et Jean-Paul MOREL  
Paris

REALISATIONS EUROPEENNES - «ARCHITECTURES PUBLIQUES»

Pays	Programme	Maître d'ouvrage	Architectes	Date du concours ou de l'attribution
BELGIQUE	Nouveau Complexe pénitencier, Bruges	Régie des Bâtiments de Belgique	GHYSAERT	1990
DANEMARK	Ecole Supérieure de Commerce à Copenhague-Frederiksberg	PKA & Caisse des Pensions des Ingénieurs	HENNING LARSENS	1989
ESPAGNE	Hôpital Régional à Mora d'Ebre, Catalogne	Généralité de Catalogne	ELLIAS TORRES TUR MARTINEZ LA PENA	1989
GRECE	Centre Administratif de l'Université de Crête à Heraklion, Crête	Université de Crête	PANOS KOULERMOS	1988
IRLANDE	Tribunal pour Adolescents à Dublin	Office des Travaux Publics	JOHN TUOMEY O'DONELL	1988
ITALIE	Centre Administratif de Perouse	Ville de Perouse & Société Buitoni (maître d'ouvrage délégué)	ALDO ROSSI BRAGUERI	1988
LUXEMBOURG	Extension de la cour de Justice de la CEE	Service des Bâtiments Luxembourg	BOHDAN PACZOWSKI, architecte P. FRITSCH, J. HERR, G. HUYBERECHTS I. VAN DRIESSCHE, architectes associés	
PAYS BAS	Centre Européen de l'Espace et de la Technologie (ESTEC) à Noordwijk	Service national de la Construction & ESTEC	ALDO & HANNIE VAN EYCK	1989
PORTUGAL	Mairie de Matosinhos	Ville de Matosinhos	ALCINO SOUTINHO	1987
R.F.A.	Bibliothèque de l'Université de Eichstätt	Université Catholique d'Eichstätt	GUNTHER BEHNISCH	1987
ROYAUME-UNI	Tribunal à Truro (Cornouailles)	Property Services Agency	ELDRED EVANS & DAVID SHALEV	1988

PROJETS EUROPEENS - «ARCHITECTURES PUBLIQUES»

Pays	Programme	Maître d'ouvrage	Architectes	Date du concours ou de l'attribution
BELGIQUE	Hôpital Saint Pierre	CPAS	EMILE VERHAEGEN	
DANEMARK	Musée de l'Art moderne Strandparken, Koge	Commune de Copenhague	KNUD HOLSCHER SVEND AXELSSON, ERIK SORENSEN	
ESPAGNE	Pavillon de la Navigation «Expo 92», Sevilla	«Expo 92»	GUILLERMO VAZQUEZ-CONSUEGRA	1989
GRECE	Musée Bizantin à Salonique	Ministère de la Culture Grèce	KYRIAKOS KROKOS	1977
IRLANDE	Collège 350 élèves à Oughterard Co. Galway	La commune d'Oughterard	GRAFTON ARCHITECTS	
ITALIE	Palais de Justice à Brescia	Ministère de la Justice & Ville de Brescia	GINO VALLE	
LUXEMBOURG	Extension de l'Université de Luxembourg	Services des Bâtiments publics, Luxembourg	CHRISTIAN BAUER	
PAYS BAS	Institut Neerlandais d'Architecture à Rotterdam	Institut Neerlandais d'Architecture & Ministère de la Culture & Ministère du Logement	JOE COENEN	1989
PORTUGAL	Faculté de Géologie d'Aveiro	Université d'Aveiro d'Aveiro	EDUARDO SOUTO DE MOURA	
R.F.A.	Bâtiment d'exposition pour la Documenta à Kassel	Land Hesse	JOCHEN JOURDAN BERNHARD MÜLLER	1989
ROYAUME-UNI	Hélioport de la Cité de Londres	Central London Hélioport Company	NORMAL FOSTER ASS.	

**ADDENDUM**

**LISTE DES REALISATIONS FRANCAISES**

**Opération présentée à la demande du  
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**

**Lycée d'enseignement général  
de Vannes**

**Messieurs RIALLAND  
FRANCOIS et OSTY**



# LA MISSION INTERMINISTERIELLE POUR LA QUALITE DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

UN PARTENAIRE POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE

## \* SA VOCATION : FAVORISER L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES BATIMENTS EDIFIES POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Depuis sa création en 1977, la MIQCP a engagé de nombreuses actions aussi bien avec les maîtres d'ouvrage, publics qu'avec les professionnels de la maîtrise d'oeuvre. Les constructions publiques patrimoine de demain, sont de la responsabilité première des maîtres d'ouvrage publics dont l'autorité doit être réaffirmée pour remplir les missions qui leur incombent et progresser dans le domaine de la qualité.

## \* SES MISSIONS

- . Le conseil aux maîtres d'ouvrage publics de l'Etat et des Collectivités Locales
- . L'amélioration des procédures de la commande publique de bâtiments
- . La recherche et l'expérimentation dans le domaine des constructions publiques
- . L'information et la formation des différents partenaires de l'acte de bâtir

## \* SES SERVICES

UN CONSEIL  
A L'AMONT DES  
OPERATIONS

Sa position interministérielle lui permet d'inciter les différents ministères constructeurs à se montrer exemplaires dans le cadre des opérations inscrites au programme ARCHITECTURES PUBLIQUES, décidé par le Gouvernement.

Son audience auprès des maîtres d'ouvrage et des milieux de la conception, sa souplesse et sa rapidité d'intervention lui permettent d'apporter un conseil et une assistance technique aux Collectivités Locales qui le souhaitent, à l'amont des opérations, en matière d'études préalables, d'élaboration de programmes ou pour le choix des maîtres d'oeuvre. Grâce à un réseau d'experts consultants, la MIQCP apporte un suivi technique à une centaine d'opérations par an.

UN LIEU OUVERT  
D'ECHANGE  
D'INFORMATIONS

Son autorité morale lui permet de faire vivre au delà de la réglementation, une déontologie pragmatique dans l'organisation des concours d'architecture et d'ingénierie.

Son approche transversale face à la diversité de la nature des équipements et la multiplicité des pratiques de la maîtrise d'ouvrage lui permet une capitalisation des savoirs qu'elle rediffuse à travers la publication de nombreux documents.